

505 LHS00/1

9323

(1940)

A

Conditions générales d'occupation des locaux mis dans les Gares à la disposition de l'Administration des Douanes

Conditions générales d'occupation des locaux mis dans les Gares à la disposition de l'Administration des Douanes.-

Conditions de la S.N.C.F. au M. des Finances
Conditions de la S.N.C.F. au M. des T.F.

25.12.40
25.12.40

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

93 D/1978

COPIE

25 décembre 1940.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre et de vous prier de bien vouloir, si vous êtes d'accord, transmettre à M. le Ministre des Finances, la lettre ci-jointe relative aux conditions générales d'occupation des locaux mis dans les gares à la disposition des services de l'Administration des Douanes.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

signé: FOURNIER.

Monsieur le Secrétaire d'Etat
aux Communications,
Direction Générale des Chemins de fer
et des Transports (5ème Bureau)

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

D. 93152/201

25 décembre 1940

C O P I E

Monsieur le Ministre,

A la suite de la fusion des anciennes Compagnies, auxquelles s'est substituée la Société Nationale des Chemins de fer, nous avons été amenés à constater que le taux et le montant des redevances versés par les différentes Administrations publiques occupant des locaux dans les gares, n'étaient pas calculés de la même façon pour des prestations identiques.

Une convention, unifiant ces conditions d'occupation est déjà intervenue avec le Ministère de l'Intérieur pour les locaux mis à la disposition de la Sûreté Nationale.

J'ai l'honneur de vous demander, pour parvenir à la réalisation d'un accord similaire avec le Service des Douanes, de vouloir bien désigner un fonctionnaire de votre Administration avec qui nous pourrions nous mettre en rapport à ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : FOURNIER.

Monsieur le Ministre Secrétaire d'Etat aux Finances
Direction Générale des Douanes.-